

Vous trouverez sur notre site la déclaration liminaire lue par la CGT :

<https://31.cgtfiancespubliques.fr/chs-ct/compte-rendus/article/declaration-liminaire-de-la-cgt-au-chsct-du-25-mars-2022>

Actualités sanitaires :

Chaque direction a respectivement exposé ses chiffres et mesures prises pour lutter contre la recrudescence de la pandémie de Covid. Partout, sans surprise, il est constaté une augmentation exponentielle des cas positifs. A la DRFiP, à ce jour, 320 collègues ont été atteints depuis le début de la pandémie, dont un seul a récemment été contraint à une hospitalisation de deux jours. Plusieurs clusters ont été recensés depuis le début de l'année.

Les acteurs de prévention ont rappelé l'importance des « gestes barrières » : distanciation, hygiène des mains et port du masque.

Des masques FFP2 (6 500) ont été achetés et mis à la disposition des collègues qui le souhaitent au niveau des accueils, des vérificateurs et des huissiers. L'inspecteur Santé et sécurité au travail (ISST) a rappelé que le masque FFP2 venait en dernier recours en matière de prévention, la priorité étant l'organisation du travail et les moyens accordés aux agents pour accomplir les missions en toute sécurité sanitaire.

Il a été rappelé la responsabilité des encadrants dans le respect des « mesures barrières », mais également la responsabilité individuelle de tous les agents.

Le télétravail « de crise » a conduit 934 collègues à exercer depuis leur domicile au moins deux jours la semaine dernière.

La CGT est intervenue pour rappeler que le télétravail de crise évitait les interactions sociales et contribuait donc à la limitation des contagions dans les transports et sur le lieu de travail. À ce titre, il faut que les directions soient attentives à ne pas laisser certains cadres retenir les collègues plus que de raison dans les services, et par ailleurs, ne pas hésiter à modifier l'organisation du travail si l'effectif présent sur le site est insuffisant. Nous sommes revenus sur notre intervention concernant l'accueil du site du Mirail, qui s'est retrouvé fort diminué en effectif et pour lequel nous avons demandé la

fermeture. Cette demande n'a pas été suivie par la DRFiP, plaçant les collègues présents sur place dans la difficulté. Une fois encore, nous regrettons que les PCA (plan de continuité de l'activité, qui fixaient un nombre limité de missions à exercer pendant une période déterminée) n'ait pas été réactivés lors de cet épisode pandémique où les contagions sont bien plus nombreuses qu'au printemps 2020. Mais trouver une logique dans la gestion de la crise sanitaire par ce gouvernement est une gageure...

Un débat a eu lieu concernant l'achat potentiel de capteurs de CO², qui sont préconisés dans des pièces où l'aération (mécanique ou naturelle) est difficile à réaliser. La question se pose notamment dans les salles de classe à l'EnfiP Toulouse. L'ISST a rappelé que des demi-jauges étaient avant tout préconisées. L'assistante de prévention de l'ENFiP a expliqué que les demi-jauges étaient quasiment effectives et que les détecteurs de CO² viendrait en complément des mesures prises. Le médecin de prévention a préconisé une alternance des stagiaires en présentiel et en distanciel, compte tenu de la faiblesse du renouvellement de l'air dans les salles de cours. Les représentants des personnels ont convenu du co-financement des sept détecteurs.

Création du centre de gestion financière (CGF) Justice (place Occitane) :

Les représentant sde la DRFiP ont précisé qu'il s'agissait d'une expérimentation qui ne relève pas du « NRP ». C'est une initiative conjointe du DRFiP et du responsable local du ministère de la Justice.



Depuis la mise en place de Chorus, trois acteurs interviennent dans la chaîne d'exécution financière des dépenses de l'État : les services prescripteurs (SP), les centres de services partagés (CSP) et les services dépenses (dont les services facturiers – SFACT). **Dans le cadre du chantier Action Publique 2022** et « en vue d'optimiser l'organisation de la chaîne de la dépense, une expérimentation d'une durée maximale de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, est autorisée par l'article 37 du décret du 24 septembre 2018 modifiant le décret GBCP qui autorise le rapprochement au sein d'une même entité d'un CSP et d'un SFACT. ».

La nouvelle structure, dénommée « centre de gestion financière » (CGF), a pour objet de mutualiser les fonctions du CSP et de comptable public sur toute la chaîne d'exécution de la dépense. **Les CGF s'inscrivent, tout comme la mise en place des SFACT et la tentative avortée d'extension des agences comptables, dans la droite file des restructurations visant à affaiblir le principe républicain de séparation entre ordonnateur et comptable et les contrôles attenants, pourtant garants de rigueur et de probité. À l'inverse de la création des CGF, pour la CGT, la séparation fonctionnelle et structurelle entre ordonnateur et comptable doit être maintenue ou rétablie partout où la DG l'a affaiblie ou abandonnée.**

D'un point de vue du CHSCT, cette « réforme » entraîne l'arrivée de huit collègues du ministère de la Justice. Ce qui nous a frappé au premier regard des plans, c'est l'exiguïté des bureaux, que nous avons dénoncée. La DRFiP nous a expliqué que le projet n'était pas encore abouti et que la diffusion des plans n'était pas forcément une bonne idée à ce stade. Les ergonomes du ministère des Finances ont été sollicités et vont travailler sur le dossier.



Nous avons rappelé qu'il n'était pas question pour nous que les espaces de travail soient calibrés en fonction du télétravail effectué par les collègues actuellement pressentis pour exercer dans ce service. En effet, le télétravail n'est pas obligatoire et il faut que l'espace de travail soit prévu pour du présentiel à 100 %. Au fil des mutations, la vérité d'aujourd'hui ne sera pas la même que dans un an ou deux. Et pour le moment, le compte n'y est vraiment pas !

L'encadrement du service sera confié à un cadre A de la Justice, ce qui était un pré-requis du ministère de la Justice.

Les acteurs de prévention semblent avoir été mis dans la boucle relativement en amont du projet, et la responsable du pôle dépense nous garantissant que la concertation est active avec les agents, wait and see... mais que les collègues n'hésitent pas à nous saisir s'ils le jugent utile.

La DRFiP nous a informé qu'aucune cloison ne serait déplacée, ce qui écarte le problème de gestion de l'amiante.

Travaux au SIP du Mirail :

La CGT est intervenue de manière très ferme contre les conditions scandaleuses dans lesquelles s'est passée l'installation des collègues au 3 janvier.

Rappelons juste les termes de notre compte-rendu du CHSCT du 23 novembre : « *La CGT a regretté la précipitation dans laquelle se sont engagés les travaux, une fois encore sans consultation des acteurs de prévention. La DRFiP a répondu que l'entreprise chargée des travaux était soit disponible de suite, soit au mois de mars. Nous avons souhaité savoir quelle était l'urgence de ces travaux et n'avons pas eu de réponse. Le nouvel aménagement va créer un « open-space » démesuré et l'ISST a rappelé à ce propos que la norme recommandée était une occupation des locaux professionnels par dix personnes maximum. Le représentant de la DRFiP s'est engagé à appeler la responsable de service à ce sujet.* »

Force est de constater qu'il n'a pas été fait grand cas des observations faites par le CHSCT. Non, cette réorganisation n'est pas simplement le déplacement de deux cloisons mais c'est surtout la création d'une nouvelle organisation du service, avec une harmonisation des méthodes de travail.

DIALOGUE SOCIAL



Le SIP du Mirail sort d'une période assez compliquée à la suite de tensions extrêmes qui ont conduit à la mise en place d'une médiation sociale. L'AFiP chargée du soutien et de l'accompagnement managérial à la DRFiP est en cours de restitution d'un « retour d'expérience » (Retex) sur les événements survenus ces derniers mois dans le service. **Les premiers éléments portés à notre connaissance (que nous ne dévoilerons pas avant la communication officielle du document) sont lourds de sens quant à la souffrance ressentie par les collègues et leur sentiment d'abandon par la hiérarchie locale.** Le manque de réaction récent de la hiérarchie concernant l'agression physique qui a eu lieu à l'accueil

n'est pas non plus de nature à rassurer les agents sur le soutien managérial dont ils ont exprimé un grand besoin. Nous avons regretté à ce sujet que le DRFiP se soit déplacé sur le site sans solliciter immédiatement les acteurs de prévention pour une réflexion sur la sécurisation de cette mission, qui a un impact central dans l'activité de ce SIP implanté dans un quartier populaire. L'ISST a d'ailleurs demandé à être sollicité pour rencontrer les collègues et rendre un avis concernant l'accueil.

La CGT ne fera aucune concession sur le suivi de ce dossier et s'exprimera très largement sur le « Retex » du service.

Fiches de signalement / Accidents du travail :

La CGT a rappelé que l'on retrouvait majoritairement dans les fiches de signalement, le sujet « amendes » à l'origine d'incidents et de façon plus générale, ce sont les sites de la Cité et du Mirail qui sont les plus exposés.

Sur l'incident survenu au Mirail (agression physique), nous avons invité de nouveau les acteurs de prévention et plus précisément l'ISST pour être associés à une véritable réflexion pour améliorer l'organisation et la sécurité à l'accueil. **Nous avons exposé pour la énième fois notre opposition à la voltige dans les files d'attente. Il est anormal de placer des collègues ou bien des services civiques ou des apprentis au milieu des files d'attente, tant en termes de sécurité sécuritaire que de sécurité sanitaire.** Nous avons également rappelé que suite à un incident de ce type, dans d'autres entreprises, le rideau aurait été fermé dans la minute de l'agression sur l'ensemble des sites. C'est une première agression physique dans le département depuis bien longtemps, il est indispensable que la réponse de l'administration soit à la hauteur.



Nous avons demandé que les cadres et les agents soient régulièrement relancé sur la nécessité de continuer à signaler les agressions et incivilités quelles qu'elles soient. Si cela peut paraître chronophage sur le moment, il est important ne pas baisser les bras, sinon nous prenons le risque que les incivilités se multiplient et ce, dans l'ensemble des services publics.

Concernant les accidents du travail, comme à l'habitude, ce sont les accidents de trajet domicile travail et les chutes dans les services qui sont les plus nombreux.

Un stage de formation à la sécurité en vélo existe et sera de nouveau proposé.

Budget :

Une petite mise au point a été nécessaire avec l'ISST et le président de l'instance concernant l'utilisation du budget du CHS-CT. En effet, **il est inacceptable que la « parité administrative » et/ou les acteurs de prévention fasse la morale aux représentants des personnels concernant leur vote en matière de financement de telle ou telle dépense.** Nous n'avons à répondre de notre mandat au CHS-CT qu'auprès de ceux qui nous ont désignés pour les représenter, c'est-à-dire les personnels.

Il a été reproché aux délégués des OS la non-consommation de 59 000 euros du budget en fin d'année 2021. C'est un petit peu « fort de café » alors que de toute évidence, les retards de paiement de factures sont dû aux difficultés des entreprises causées par la pandémie de Covid et au fantastique logiciel Chorus qui implique de clôturer l'année comptable à la fin de l'été ! (ok, on exagère un peu...). **Nous n'avons cessé de proposer des cofinancements s'agissant d'équiper les télétravailleurs toute au long de l'année 2021, la réponse des administrations n'est pas au rendez-vous ou alors bien tardive pour donner une réponse à la hauteur des besoins.** En conclusion, merci de ne plus nous chauffer à ce sujet !!!

Au final, nous avons financé complètement certaines dépenses, cofinancé d'autres, comme à chaque séance.

Questions diverses :

- **dégâts des eaux à Salies et Luchon** survenus début janvier 2022 : des courriers en AR ont été envoyés par la DRFiP31 aux mairies sans réponse à ce jour (lettres de mise en conformité). A Salies, si la mairie ne répond pas ou bien ne peut rien faire, la DRFiP va financer les travaux. A Luchon, le sujet est plus compliqué, des travaux de remise à neuf ont eu lieu avec un financement tripartite (CHS-CT/mairie/DRFiP), la DRFiP a posé la question sur la possibilité d'aménager dans des locaux d'attente dans le périmètre.

- à Muret et sans doute sur d'autres sites, l'encadrement du SIP et les collègues concernés par les accueils de proximité doivent faire face à **des contraintes applicatives qui n'ont pas lieu d'être**: l'obtention d'une habilitation Adonis national, la direction ne répond pas favorablement aux demandes effectuées. **M. Lorand regarde s'il y a un problème de limitation de ces habilitations.**

- **les brise-soleil du PELP de Colomiers** qui dysfonctionnent : quelqu'un s'est effectivement déplacé depuis notre intervention lors du CHS-CT du 23/11/21, mais la Bil a été débordée au mois de janvier, c'est dans son périmètre des actions à venir. **La réparation a finalement été effectuée le vendredi 28 janvier.**

- sur les **annotations sur le cahier hygiène et sécurité dématérialisé**, nous signalons un problème du retour pour les collègues qui l'ont annoté, au cas particulier sur le site de Colomiers. Ce n'est pas normal que les membres du CHS-CT aient le retour alors que le collègue ne l'a pas. M. Ribes (BIL) a répondu que si le gestionnaire de site ne valide pas le retour, le collègue a l'initiative ne le voit jamais. **Merçi aux gestionnaires de site de valider les réponses données !!!**



- **le matériel des télétravailleurs** : on note de grandes disparités entre services concernant les équipements des télétravailleurs, notamment pour l'écran en complément du PC. Il faut absolument procéder à un recensement pour que chacun soit traité équitablement : M. Lorand a précisé que ce sujet est intégré aux dialogues de gestion des services et n'est pas opposé à un recensement, demandé par les représentants des personnels depuis le début 2021... **nous invitons les collègues télétravailleurs non pourvus d'un écran complémentaire d'en faire la demande, sinon ce sera à la Saint-Glin-Glin.....**



- **locaux réservés au personnel de ménage** (sujet évoqué les 09/09, 22/10 et 23/11/21), un recensement a-t-il été effectué sur l'ensemble des sites ? Non, pas pour le moment dans le contexte sanitaire actuel, pour le Mirail ce sera intégré à la prochaine visite. On reviendra à nouveau sur le sujet le 15 mars prochain...

- **les agents en situation de handicap et participant aux concours** (coût de la visite médicale chez un médecin agréé

à la charge de l'agent) : **la CGT a saisi le défenseur des droits le 18 janvier 2022** suite à l'absence de réponse de la DGFIP au niveau local et national. « **Le handicap, parlons-en !** » ... mais ne faisons pas qu'en parler !

Prochain CHSCT le 15 mars 2022

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgffinancespubliques.fr/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr